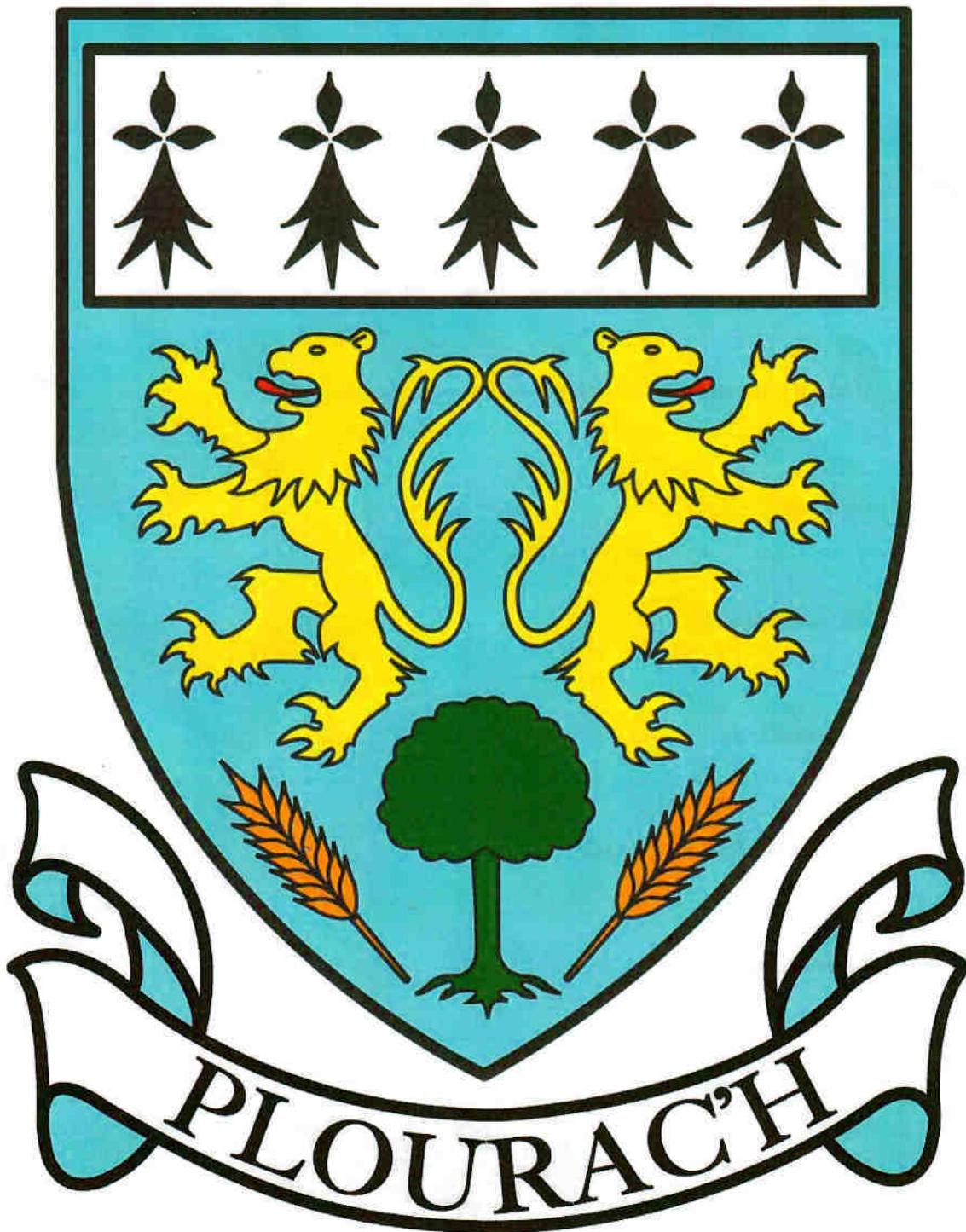


PLOURAC'H

BULLETIN MUNICIPAL



La Municipalité a le plaisir de vous remettre

ce bulletin d'information semestriel

sur votre commune.

N°74 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE NUMERO 74



<i>Mot du Maire</i>	P 1-2
<i>Compte rendu des réunions de conseil municipal</i>	P 3-8
<i>Etat civil</i>	P 9-10
<i>Vie communale</i>	P 11-13
<i>Associations</i>	P 14-17
<i>Des nouvelles de l'école</i>	P 18-20
<i>Communiqué</i>	P 21





MOT DU MAIRE

Chers administrés,

J'ai le plaisir de vous rédiger ces quelques lignes pour le dernier bulletin de la mandature (2020-2026), que j'ai présidé avec l'équipe municipale qui m'entourait et contribuait à prendre des décisions en adéquation avec vos attentes et l'intérêt de la commune.

Étant en période de réserve électorale, je ne vous ferai pas le bilan du mandat, il sera effectué au moment venu, par les candidats.

Je vais donc vous faire un point sur les travaux prévus au budget, réalisés ou en cours.

Voirie communale:

La voirie communale, Moulin des Prés - le Bourg, a été réalisée en trois tranches de travaux et cette année nous avons terminé la dernière portion pour un montant de 63 309,14€ TTC, (comprenant la couche d'enrobé, le calage de l'accotement et l'assainissement). À ce jour, la collectivité a réalisé 80% de la réfection de ses voies en enrobé.

Des travaux de bicouche ont également été réalisés sur la route de Kerwaziou ainsi que des travaux d'entretien en point à temps sur diverses voies.

Chemins ruraux:

Des travaux d'entretien (empierrement et assainissement) sont effectués annuellement sur ces voies, de manière à faciliter l'exploitation agricole des parcelles. La collectivité finance annuellement des travaux sur ce réseau qui fut réalisé lors de la procédure d'échanges amiables (1989-2005).

Classe d'enseignement:

Les travaux d'agrandissement ont été réalisés cet été afin d'être terminés pour la rentrée scolaire. Le calendrier a été respecté par l'entreprise retenue. Cet aménagement permet d'accueillir les élèves dans des conditions optimum. (Travaux réalisés en autofinancement pour un coût total de 110 410€ TTC, fourniture, pose, bardage du modulaire et frais annexes, peinture, raccordement).

Logement:

La construction avance bien malgré un désistement de l'entreprise plaquiste. Un nouvel appel d'offres a été lancé et à ce jour la nouvelle entreprise est retenue.

Le planning des travaux prévoit une remise des clés fin du 1er trimestre 2026. La mise en location sera ensuite opérationnelle et j'invite les personnes intéressées à faire acte de candidature en mairie, de manière à instruire leurs demandes, et à contacter le secrétariat.



MOT DU MAIRE

Voilà en toute transparence la situation de notre collectivité qui se porte bien financièrement. Je reste à votre écoute, n'hésitez pas à me contacter si besoin.

Informations diverses:

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 18 janvier 2026 à 10h30, salle « Théophile Le Men ». Vous êtes toutes et tous cordialement invités, un verre de l'amitié clôturera la cérémonie.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2026. Belle et heureuse année, bonne santé à tous.

Joyeux Noël et bonne année !

Nedeleg laouen ha bloavezh mat !

Merry christmas and happy new year!

**Bonne
année 2026**

Santé, succès et sourires pour cette année !





COMpte-rendu des réunions de conseil

Séance du : 23 juin

OBJET: AVIS DE LA COMMUNE, MODIFICATION N°1 DU PLUi DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;

VU la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU l'arrêté du Président n°2025-05-024 en date du 28 mai 2025 prescrivant la modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 05 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération sur les documents (règlement écrit, règlement graphique...) concernant les communes.

OBJET: LOGEMENT ADAPTÉ, FIXATION DU LOYER ET DEMANDE DE CONVENTION-NEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le Conseil Départemental pour le contrat de territoire afin de bénéficier d'une subvention pour l'opération de construction d'un logement locatif, rue de l'Argoat, dont le loyer est de niveau équivalent à ceux fixés par la DDTM.

Dans le cadre d'un conventionnement sans financement de l'Etat (aide à la pierre) après construction, à titre d'information, le calcul du loyer plafond serait le suivant :

Surface habitable : 65 m²

Surface annexe : 7,40 m² (partie du garage au-delà des 12 m² considérée comme du cellier)

Surface utile : 68,70 m² (surface habitable + 50 % de la surface annexe)

Sur la base d'une surface utile de 68,70 m², le loyer plafond réglementaire 2025 serait de 406,70 € pour le loyer en principal

$$[(loyer de zone \times coefficient de structure) \times surface utile] = (5,95 \times 0,9942) \times 68,70 = 5,92 \times 68,70$$

Le loyer accessoire garage serait de 34,34 €.

Si la superficie du jardin privatif est supérieure à 50 m², un loyer accessoire pourrait également être demandé à hauteur de 15 € maximum.

Ces valeurs constituent des limites supérieures qui ne sont pas à appliquer de manière automatique. Les loyers peuvent tout à fait être inférieurs.

Le conseil après en avoir délibéré décide et s'engage à l'unanimité des membres présents à appliquer un loyer de : 406.70 €/mois, montant égal à celui préconisé de ne pas dépasser, par la DDTM.

Le conseil décide également à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le conventionnement délivré par la DDTM, une fois les travaux de construction terminés, pour pouvoir réclamer le versement du solde de l'enveloppe communal « CDT 2022-2027 ».

OBJET: NOUVEAUX HORAIRES DES ÉCOLES DU SRPI

Plourac'h 8h30-12h00 13h30-16h00

Carnoët 8h45-12h00 13h30-16h15

Plusquellec 9h00-12h00 13h30-16h30



COMpte-rendu des réunions de conseil

Séance du 13 août:

OBJET : RÉAFFIRMATION DU SOUTIEN AU PROJET DE PARC ÉOLIEN

Exposé des motifs

Vu les objectifs du SRADDET Bretagne en matière de production d'énergie renouvelable, et notamment l'objectif n°27 « Accélérer la transition énergétique », visant à multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2040 (par rapport à 2012) afin de tendre vers l'autonomie énergétique régionale ;

Vu les orientations et objectifs du SCoT du Pays de Guingamp visant à mettre en œuvre une politique publique ayant pour objectif d'augmenter la production d'énergie renouvelable notamment par le développement des parcs éoliens, tel que retracé dans l'orientation 1.3 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération, approuvé par une délibération du 12 décembre 2023, et notamment :

Les ambitions fortes pour le développement éolien sur le territoire avec la volonté de tendre vers une autonomie énergétique avec un objectif fixé à 378 GWh à l'horizon 2030 ;

L'identification dans le PLUi de secteurs adaptés à l'implantation d'éoliennes, tels que l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur de Pen Ar Hoat, en raison de son potentiel énergétique, de sa compatibilité paysagère et de son éloignement des zones urbanisées ;

Vu le projet de parc éolien de trois éoliennes d'une puissance unitaire de 3,6 MW, sur la commune de Plourac'h, dans le département des Côtes-d'Armor, sur un site rural et élaboré dans une logique de concertation avec les acteurs du territoire ;

Vu la décision de rejet du 11 juin 2025 opposée à ce projet par le préfet des Côtes d'Armor, alors même qu'il s'inscrit dans la stratégie énergétique du territoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Plourac'h :

Exprime son soutien plein et entier au projet de parc éolien de Plourac'h, porté par la société Plourac'h Éolien Energie, sur le territoire de la commune ;

Regrette la décision de refus opposée à ce projet par le préfet des Côtes d'Armor, considérant qu'elle va à l'encontre de l'intérêt général en matière de transition énergétique et de développement rural ;

Appelle l'État à reconstruire sa position et à prendre en compte l'ensemble des enjeux locaux, environnementaux et énergétiques ;

Réaffirme son engagement en faveur d'un développement maîtrisé, anticipé et planifié de la filière éolienne.

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2024.

Il précise que ce rapport a pour but principal de donner toute transparence quant au fonctionnement de ce service en informant les usagers de sa qualité et ses performances.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce rapport.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le rapport 2024, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

OBJET : DÉCISION MODIFICATION DM 01

Libellé article	Crédits BP	Mouvement	Crédits après mvt
65568 Autres contributions	79 000,00 €	700,00 €	79 700,00 €
61558 Autres biens mobiliers	5 000,00 €	-700,00 €	4 300,00 €
TOTAUX :	84 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €



COMpte-rendu des réunions de conseil

Séance du 13 août, suite:

OBJET : RÉFORME STATUTAIRE DU SDE 22

Exposé : Réforme statutaire du SDE22

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire :

Le texte des statuts, ci-joint est présenté au conseil.

Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

Ceci étant exposé, le conseil décide :

-d'approuver ce projet de statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques.

-de préciser que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026.

-Au terme du délai de 3 mois, et de la majorité qualifiée de vote concordant, le Comité Syndical adoptera définitivement ces statuts qui feront l'objet d'un envoi à la préfecture pour prise d'arrêté préfectoral.

-d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au Budget Primitif 2025 un emprunt pour la réalisation des projets, notamment pour financer les travaux de construction du logement locatif. Il expose que dans ce cadre il a lancé une consultation d'organismes financiers (Crédit Agricole, Crédit Mutuel).

Après avoir comparé les différentes offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

décide de contracter un emprunt de 80 000,00 (quatre-vingts mille) €uros auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 3,27 %, remboursable sur 10 ans par trimestrialités, amortissement constant pour un coût total 13 407€ pour financer les projets d'investissement 2025 avec une commission d'engagement de 0,15% du montant du financement :

OBJET: CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU LIEU DIT TOUL AR HOAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande, reçue par mail le 6 août dernier, de Monsieur LE ROUX, Notaire à CARHAIX, concernant la cession d'une parcelle communale, cadastrée D 685, d'une superficie de 16 m², dans le cadre d'une vente en cours dans son étude, à savoir la propriété de feu Monsieur François LE BONHOMME, à Toul Ar Hoat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de céder la parcelle cadastrée section D n°685 au profit des consorts LE LEON, soit une surface de 16 m², à titre gracieux, précise que les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge des consorts LE LEON et autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

OBJET : DEMANDE ACQUISITION CHEMIN COMMUNAL AU LIEU DIT KERDANIEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande, reçue en mairie le 22 juillet, de Mr et Mme MÉ-NARD, qui souhaite acquérir le chemin communal qui se trouve à l'entrée de leur propriété au 2 Kerdaniel.

Après avoir étudier l'état des lieux le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande car ce chemin donne accès à d'autres parcelles qui se retrouveraient alors enclavées.



COMpte-rendu des réunions de conseil

Séance du 8 septembre:

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL, DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRES

Monsieur le Maire présente le courrier en date du 28/08/2025, reçu en mairie le 29/08/2025, de l'agent communal des services techniques, Monsieur Mikaël LE BARS, qui souhaite effectuer une modification de ses horaires de travail.

En effet, il demande de commencer à 8h30 au lieu de 9h, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter ce changement d'horaires.

OBJET : EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS DANS UNE ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal décide de ne pas instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts

Séance du 27 octobre:

OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE AU 1^{er} JANVIER 2026

	Commune	Extérieurs
Réunions diverses	/	25,00 €
Banquets, repas	130,00 €	170,00 €
Utilisation vaisselle	20,00 €	20,00 €
Apéritif, vin d'honneur	25,00 €	40,00 €
Bal, Fest-noz ou Fest-deiz, Concert, Théâtre	80,00 €	150,00 €
Concours de cartes / Marché de Noël / Expo Vente / Salon	50,00 €	130,00 €
Café de famille, Café d'enterrement	40,00 €	40,00 €
Goûters du Club Roc'Hellou (forfait annuel)	160,00 €	/
Buffet campagnard	70,00 €	100,00 €
Cours de langues / Cours de chant (forfait annuel)	100,00 €	100,00 €
Cours de danses bretonnes (forfait annuel)	100,00 €	100,00 €
Cours de gymnastique (forfait annuel)	100,00 €	100,00 €
Caution (sous forme de chèque à donner à la remise des clés)	200,00 €	200,00 €
Caution ménage (sous forme de chèque à donner à la remise des clés)	150,00 €	150,00 €



COMpte-rendu des réunions de conseil

Séance du 27 octobre, suite:

OBJET : TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE AU 1ER JANVIER 2026

DURÉE	TYPE DE CONCESSION		
	TERRAIN NU	CAVURNE	
	2m ²	4m ²	4 urnes
15 ans	50.00€	100.00€	300.00€
30 ans	100.00€	200.00€	600.00€
50 ans	1 000.00€	1 000.00€	1 000.00€
Perpétuelle	5 000.00€	5 000.00€	5 000.00€
Inscription sur le livre du souvenir		30.00€	

OBJET: DEVIS SDE REMPLACEMENT CANDÉLABRE PARKING

Un des lampadaires situé sur la parking face à la mairie a été cassé le 7 septembre dernier.

Nous avons donc signalé cet incident au SDE qui nous a transmis un devis pour remplacement. Le coût total de l'opération s'élève à 2 332.80€. Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE, notre participation s'élève à 1 404.00€. Ce montant doit être inscrit en investissement au compte 204158 et doit être amorti.

Nous avons également effectué une déclaration de sinistre auprès de l'assurance qui prendra en charge le remboursement sur la base de ce devis, l'application d'une franchise d'un montant de 294€ viendra en déduction de notre indemnité.

OBJET : DÉSISTEMENT ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 04 CLOISON ISOLATION MARCHÉ CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADAPTÉ

Le Maire explique que l'entreprise retenue pour le Lot 04 CLOISON-ISOLATION dans le cadre de la construction d'un logement adapté ne pourra pas réaliser les travaux demandés et s'est donc retirée du marché. L'architecte ne nous ayant pour l'instant toujours pas transmis de devis, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise la moins-disante une fois toutes les propositions reçues.

OBJET : Avis sur la réalisation d'un projet de parc éolien sur la commune de PLOUGRAS (Parcs éoliens de Vezec et de Roch Glaz)

Le Maire rappelle que deux projets de création de parc éolien existent sur la commune de PLOUGRAS.

Il sollicite l'avis des conseillers sur ce sujet. Pour mémoire, ce projet est porté par la société SAS IEL ENR 108, siège social, 41 Ter Boulevard Carnot 22000 SAINT-BRIEUC, qui prévoit d'implanter et d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 135 mètres, puissance maximale unitaire de 2.35 MW) et 1 poste de livraison sur les parcelles B675, B647 et D290 et par la société SAS Roch Glaz Energies, siège social, 7 Allée Mathieu Murgue, 42100 SAINT-ETIENNE, qui prévoit d'implanter et d'exploiter un parc éolien comprenant 5 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 125.60 mètres, puissance maximale unitaire de 2.35 MW) et 1 poste de livraison sur les parcelles C113, D243, D251, D259, D279 et D286 sur la commune de PLOUGRAS.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux deux projets. d'installation d'un parc de 2 éoliennes sur la commune de PLOUGRAS



COMpte-rendu des réunions de conseil

Séance du 27 octobre, suite:

OBJET : INSTALLATION PANNEAU ENTRÉE DE BOURG

Le Maire présente deux devis pour la réalisation et la pose d'un panneau à l'entrée du bourg :

-entreprise LEFRANT PUBLICITÉS MORLAIX 779,00€ HT

-entreprise AZ PUBLICITÉ CHATELAUDREN 855,00€ HT

Le Conseil municipal décide de programmer cet investissement au budget 2026 pour ne plus installer un panneau mais trois panneaux aux entrées du bourg (routes en provenance de CALLAC, BOLAZEC et CARNOËT).

OBJET: PROLONGATION DE STAGE D'UN AGENT

Le Maire présente l'arrêté portant prolongation de stage de Monsieur Mikaël LE BARS agent exerçant des fonctions à caractère polyvalent, à temps complet, à compter du 29 octobre 2025, pour une durée d'un an. Monsieur Mikaël LE BARS continuera à percevoir en cette qualité le traitement fixé durant la période de stage initial, après reprise des services antérieurs soit : Echelle : C1 - échelon : 2, IB 368 - IM 367.

Séance du 11 décembre:

OBJET : Déclassement d'une partie du domaine public à Cosquer L'Hostis et cession gratuite après enquête publique

Le Conseil Municipal décide de rétrocéder au GAËC DUBOURG la partie déclassée, la cession se fera à titre gratuit, étant entendu que tous les frais éventuels encore à venir seront à la charge des demandeurs.

OBJET : Décision Modificative DM 03

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de la Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026 il n'y a pas de prévision budgétaire au chapitre 204.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder au jeu d'écritures comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Libellé article	Crédits BP	Mouvement	Crédits après mvt
20415331 Subventions d'équipement aux EPL, biens mobiliers...	0,00 €	640,50 €	640,50 €
2313 CONSTRUCTION	357 400,00 €	-640,50 €	356 759,50 €
TOTAUX :	357 400,00 €	0,00 €	357 400,00 €

OBJET : Avis favorable sur la modification simplifiée N°1 du PLUi de GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION



NAISSANCES:

Wendy EYSSERIC 8 octobre

8 octobre

Adèle, Victoire TOUCET TROUVÉ 26 novembre

26 novembre

BAPTÈMES:

Calypso *FLEOUTER CRETÉL* 25 octobre

25 octobre

Helios FLEOUTER CRETÉL 25 octobre

25 octobre



DÉCÈS:

Jean-Pierre LÉON *9 octobre*



MARIAGES:

Océane LE BRAS et Mathieu LOZAC'H 12 juillet



*Éliana RIGAMONTI et Kabir ZAPPA
15 décembre*



PACS:

*Emeline FINOT et Freddy DA COSTA
28 juin*



*Apolline TROUVÉ
et
Guénaël TOUCET
18 octobre*





VIE COMMUNALE

CÉRÉMONIE DE TOUL AN EOL 12 JUILLET





REPAS DU CCAS 28 SEPTEMBRE





COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE





AMICALE LAÏQUE

Bonjour à tous

L'amicale laïque aura été marquée par de nouvelles actions. En juin, pot de l'amitié offert aux nouveaux parents de la commune. Le 7 septembre, nous avons organisé un vide grenier qui a rassemblé une quinzaine d'exposants dans le bourg. Malgré une météo capricieuse, le bureau n'a pas perdu sa bonne humeur. Le 22 novembre, la croziflette aura connu un joli succès avec 230 parts vendues. Une occasion supplémentaire de partager un moment convivial et de récolter des fonds pour l'école. L'amicale laïque renouvelle son repas l'année prochaine en date du 21 novembre 2026. Une réflexion est en cours concernant l'organisation du prochain vide grenier. A l'occasion de la Saint Valentin, l'amicale réitère sa vente de parfums Chogan en collaboration avec Anaïs Le Coant.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux manifestations organisées. Pour continuer sur cette lancée nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

À Toute l'équipe de l'amicale laïque de Plourac'h vous souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année ☃.





CLUB DU ROC'HELLOU

Le Club du Roc'hellou poursuit son développement dynamique !

Les activités se multiplient et les membres sont toujours plus nombreux à participer aux rendez-vous, qui ont lieu chaque 1er et 3e mardi du mois.

Bien que le club ait parfois l'image d'un groupe dédié au « troisième âge », il est en réalité ouvert à toutes et à tous, sans distinction d'âge. C'est avant tout un lieu de convivialité et de rencontres pour l'ensemble des habitants du village.

Récemment, nos boulistes ont affronté l'équipe de Lohuec lors d'un match amical... et l'ont brillamment remporté

4 à 0 !

Un bravo tout particulier à Marie, qui a décroché le prix de la meilleure bouliste de la rencontre.



Le club a également accueilli deux interventions très appréciées :

- Anne-Lise a proposé une belle démonstration de vannerie,
- Deborah a animé une présentation passionnante sur les champignons.

D'autres conférences et ateliers sont envisagés pour l'année prochaine. Toutes les suggestions de thèmes sont les bienvenues !

Un concours de belote a eu lieu le 15 décembre, et la dernière séance du club pour 2025 se tiendra le 30 décembre.

Comme toujours, tout le nouveau membre peuvent couvrir les activités de ainsi que participer aux dans une ambiance cha-



monde est le bienvenu : les vent venir à tout moment détricot, couture, patchwork, jeux de cartes et de société, leureuse et décontractée.

Le Président, Mel.



COMITÉ DES FÊTES

UN CONCOURS DE BELOTE SERA ORGANISÉ
LE 2 FÉVRIER PROCHAIN
SALLE THÉOPHILE LE MEN



DANSOU KREIZ BREIZH

MARCHÉ DE NOËL
DU DIMANCHE 14 DÉCEMBRE



ANIMATIONS RURALES ET SOLIDARITE

Après un premier semestre bien rempli d'activités diverses (voir bulletin municipal de juin), notre association a finalisé son dernier projet de l'année, à savoir une balade de 6 km, au départ du parking des landes de St Maudez et passant par le site départemental du lieu-dit « Moulin Neuf », dont la ruine de moulin venait d'être cristallisée et où devait être présenté un spectacle mêlant humour, mimes, chants, musique et poèmes, sur le thème de la farine. Cette animation qui s'est déroulée le samedi 12 juillet avait pour titre :

LE MOULIN DANS LE PETRIN

Après une bonne demi-heure de marche, la quarantaine de randonneurs a été surprise de rencontrer une bande de jeunes korrigans aux oreilles pointues et aux griffes acérées, qui les a menés en chansons jusqu'à un lieu hors du temps, où des paysannes récoltaient le blé à la faux, rappelant le tableau du peintre Brueghel. Des chants rythmaient leurs gestes, accompagnés par des flûtes.

Après un repos bien mérité, les travailleuses sont allées au moulin réveiller le meunier qui rêvait à la rénovation de son outil de travail pendant qu'un chanteur évoquait les moulins morts de Gaston Couté et en écho, avec une poëtesse, différents dictons appropriés. Le meunier finit par se fâcher de s'entendre fustiger et renvoya tous ces curieux venus le déranger en les saupoudrant de farine.

Les visiteurs ont continué leur chemin jusqu'à un endroit où des femmes préparaient chacune leur tour, soit du pain, des crêpes ou un gâteau pendant qu'elles ou des voix-off récitaient tantôt un poème d'Arthur Rimbaud, chantaient sur un air de Gérard Delahaye ou la chanson du cake d'amour de Peau d'âne.

Pour terminer le spectacle, l'ensemble des acteurs-amateurs ont entonné le chant « pour avoir du bon pain » de Versini.

Avant de repartir sur les sentiers qui les ramèneront aux landes, les baladeurs ont pu se restaurer copieusement grâce aux nombreux gâteaux et boissons concoctés par les bénévoles.

Réunion ARES du 23 septembre

Lors de cette dernière réunion 2025, l'assemblée, au vu des bénéfices obtenus lors des différentes animations, a décidé de faire un don de 200€ au jardin solidaire de Callac et un autre de 1 000€ à l'association « Lumière des Solidarités » pour l'aide à la scolarisation d'enfants en Guinée et à Madagascar.

Nous vous souhaitons à tous une belle fin d'année solidaire.





DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

AU CINÉMA

AU cinéma, on a regardé *Hola Frida*, on a été avec Carnoët. Ça a été émouvant, rigolo, triste. Le temps de trajet a duré 20 minutes, le film a duré 1h 21 minutes, on n'a été en car. Le film raconte que Frida voyait ses camarades avec un corps d'animaux. Frida a eu une attelle et dès quelle la enlevé tout le monde s'est moquée d'elle et on l'a traitée de petite ratte de poule.

Maaghan, Latika, Namou, Nadyza, Yenna





DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Les nichoirs

En sciences on a fait des nichoirs et on s'est mis en groupe de 5 ou 6. Chaque groupe a fait un schéma sur une feuille. On a pris les mesures après nous avons donné à Michel, l'agent communal. Il a construit les nichoirs et on les a accrochés sur des arbres. Les nichoirs servent pour que les oiseaux aient une maison.

Yvana - Eva - Louane - Perrine - Valentine



Le vendredi matin on s'est rendu à l'EPS pour faire du vélo. On a commencé à s'entraîner et après on a fait des courses de vélos de 8 minutes on en faisait 3. On a fait le tour de la route à Gouesnou. On a fait une partie de vélo et on a fini à l'école. On a eu une après-midi où on est reparti à l'école. Mathis, Mathieu, Nelly, Camille et Gabin.



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

DÉCORATION DU SAPIN DE NOËL

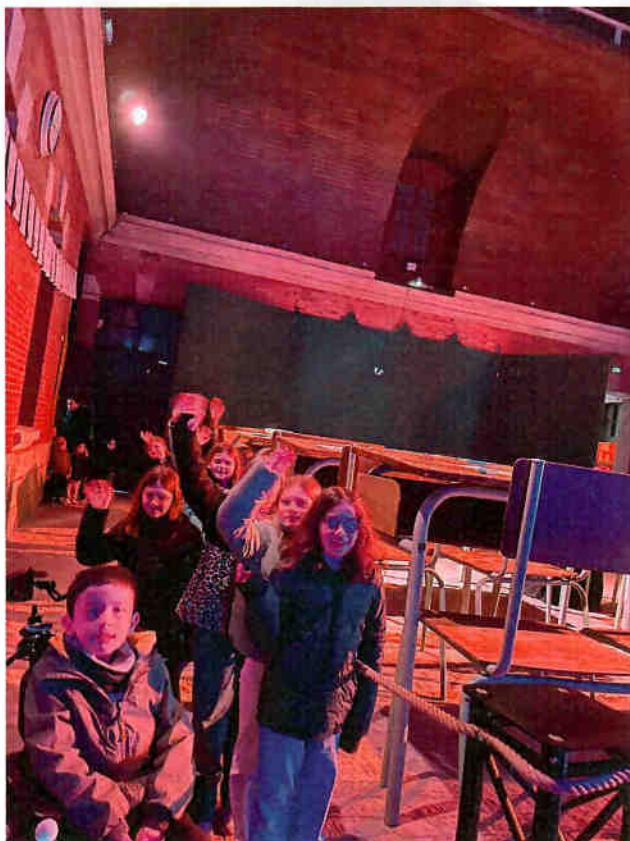


Le château de Trunarez

Au château de Trunarez, on a été dans une écurie, nous avons aussi visité une école. On a fait des cocottes et puis nous avons pique-niqué.

Après ^{avoir} mangié nous sommes allés visiter le 1^{er} étage du château de Trunarez. En dernier, nous avons visité un musée dans l'école. On a bien aimé.

Leïla, Angéline, Adèle, Céline, Candice, Mila





COMMUNIQUÉ

Mon mémo TRI

Sur Guingamp-Paimpol Agglomération tous les papiers et emballages se trient !

Tous les papiers

- Journaux, prospectus et magazines
- Enveloppes, papiers de bureaux, courriers
- Cahiers, livres, catalogues et petits papiers

Tous les emballages en carton et sachets

- Sacs, sachets
- Briques alimentaires
- Petits cartons*

Sans sac, en vrac, non imbriqués, bien vidés, sans laver

Tous les emballages en plastique

- Bouteilles et bidons
- Flacons de produits (avec bouchons)
- Pots, boîtes, barquettes en plastique et en polystyrène
- Sacs, tubes, sachets, suremballages et films plastiques

Tous les emballages en métal

- Conserves, canettes, barquettes, aérosols et bidons
- Petits contenants, capsules, tubes, couvercles, opercules

À trier

Une question ? Un doute ? Le réflexe Hoali !

Retrouvez les points d'appuis ainsi que les panneaux de tri et les rôles de chez vous des déchèteries.

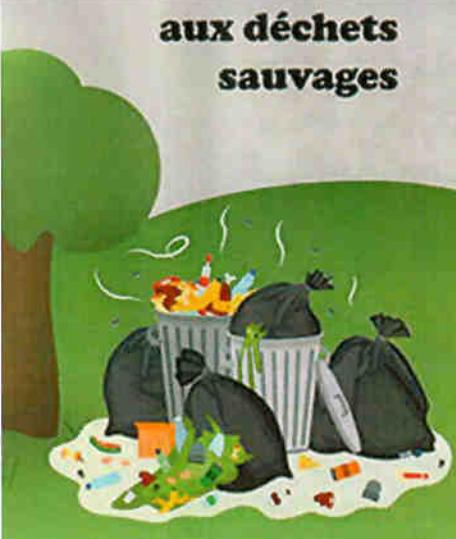
C'est dans la poche... Application disponible sur App Store et Google Play

* Les cartons trop volumineux doivent être déposés en déchèterie.

Guingamp Paimpol CITÉ ©
AGGLOMERATION
EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

STOP & GO

aux déchets sauvages



pour le tri et le recyclage



Guingamp Paimpol CITÉ ©
AGGLOMERATION
EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS



PLOURAC'H

MAIRIE : Horaires d'ouverture au public:

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00	9H30-12H30	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00
APRES-MIDI	13H30 – 17H30	13H30 – 17H30		13H30 – 17H30	13H30 – 17H30

Tél:02.96.45.02.94 Mail:mairiedeplourach@wanadoo.fr

SRPI: Horaires des permanences:

	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN		8H30 – 12H30
APRES-MIDI	13H00 – 17H00 (Sur rdv)	13H30 – 17H30

Tél:02.96.45.02.94 Mail:srpi.cpp@laposte.net

PERMANENCES DES ÉLUS :

Maire :

Yannick LARVOR le lundi 11 h à 12 h.

Premier Adjoint :

Philippe LE GUILCHER le jeudi de 11 h à 12 h.

Deuxième Adjoint :

Jean-Pierre GUILLEM le mardi de 11h à 12h.

TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Le ramassage des bacs à couvercle jaune, pour la collecte sélective, et des bacs à couvercle gris, pour les ordures ménagères, est assuré toutes les deux semaines par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tri sélectif : semaine paire - Ordures ménagères : semaine impaire.

Conteneurs à verre : ils se situent au carrefour des routes qui mènent soit à Balanou soit à Klempétru, et au Bourg sur le parking en face de la mairie (plus un derrière la salle polyvalente).

